



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf mars, à 10h00,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au Théâtre Galli 80 Av. Raoul Henry, 83110 Sanary-sur-Mer sur convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, sous la présidence de Philippe HENO, .

Date de la convocation :
23 mars 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Nombre de votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :
Dominique IVANEZ

Présents :

Philippe HENO, Dominique IVANEZ, Philippe PRANGE, Elisabeth MOSER, Pierre SEGOND, Carole DE PERETTI, Gilles CRESPI, Catherine BAYARD, Stéphane BOVERO, Caroline ALBERTINI-SPASARO, Eric FOGLI, Claudia VITEL, Tony ROGER, Valérie SZPICZAK, Thierry BAUD, Catherine ALIX BERENGER, Roland MOUTTE, Mélanie CLEMENT, Claude IELPO, Sophie FOULON, Johann CRAISSON, Anaïs GRIMAL, Adam BELLALAH, Corinne BOIN, Joseph NADER, Olivier MAGNIN, Pascal GONET, Laetitia BATTÉ, Bastien TISSIER, Fiona HEITZ, Thierry VALLET, Gilles GARCIA, Laurence COCHE-DEGRASSAT

DEL_2026_051 : Mise à disposition annuelle de tablettes aux élus

Après avoir entendu le rapport de Philippe HENO, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal peut attribuer à ses membres des avantages en nature, tels que la mise à disposition de tablettes.

Conformément aux dispositions de l'article L.2123-18-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lesdits avantages font l'objet d'une délibération nominative précisant leurs modalités d'usage.

Dans le cadre de la dématérialisation du conseil municipal, il est nécessaire que tous les élus puissent disposer d'une tablette pour recevoir le dossier du conseil municipal et l'étudier en séance.

Ainsi, les élus suivant se verront remettre une tablette :

Philippe HENO
Dominique IVANEZ
Philippe PRANGE
Elisabeth MOSER
Pierre SEGOND
Carole DE PERETTI
Gilles CRESPI
Catherine BAYARD
Stéphane BOVERO
Caroline ALBERTINI-SPASARO
Eric FOGLI
Claudia VITEL
Tony ROGER
Valérie SZPICZAK
Thierry BAUD
Catherine ALIX BERENGER
Roland MOUTTE

Mélanie CLEMENT
Claude IELPO
Sophie FOULON
Johann CRAISSON
Anaïs GRIMAL
Adam BELLALAH
Corinne BOIN
Joseph NADER
Olivier MAGNIN
Pascal GONET
Laetitia BATTE
Bastien TISSIER
Fiona HEITZ
Thierry VALLET
Gilles GARCIA
Laurence COCHE-DEGRASSAT

Toute cessation de l'exercice du mandat entraîne de plein droit la restitution de la tablette.

Les bénéficiaires de ces avantages conservent la faculté d'y renoncer à tout moment.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'exposé qui précède,
- Autoriser la mise à disposition de tablettes.

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,



Le Maire

Philippe HENO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.